

Vegol huile de culture

INSECTICIDE/ACARICIDE/FONGICIDE

COMMERCIAL

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

TRAITEMENT DURANT LA PÉRIODE DE DORMANCE
ET LA SAISON DE CROISSANCE

Peut être appliqué sur les cultures mentionnées jusqu'à et y compris le jour de la récolte, sauf indication contraire.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITANT CUTANÉ

PRINCIPE ACTIF : HUILE DE CANOLA 96 %

N° D'HOM. 32408 LOI SUR LES P.A.

CONTENU NET : 1 à 1 000 L

W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,
31860 Emmerthal, Allemagne

Agent canadien :

Neudorff North America,
PO Box 178
Brentwood Bay, C.-B. V8M 1R3
250-652-5888



PARASITES SUPPRIMÉS

Élimine : pucerons, pucerons des aiguilles, cochenilles, acariens, kermès, phylloxera de la vigne, phylloxera du chêne, psylles (y compris le psylle du poirier), aleurodes, et réprime le blanc.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les insectes utiles. Minimiser les risques de dérive de pulvérisation afin de réduire les effets néfastes pour les insectes utiles dans des habitats adjacents aux sites d'application, comme les haies et les forêts.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification **moyenne** de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser au-dessus des

plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes ou d'équipement de pulvérisation suivants **NE** requiert **PAS** une zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé, pulvérisateur intercalaire à écrans protecteurs ou capuchon faible garde au sol ou pulvérisateurs blindés qui assurent la dérive de pulvérisation ne sont pas en contact avec les fruits du verger des cultures ou le feuillage.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'épandage	Culture	Zones tampons requises (en mètres) pour la protection :				
		d'un habitat dulcicole d'une profondeur de :		d'un habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Pour les cultures de grande production	1	1	1	1	
Pulvérisateur à jet porté ou pulvérisateur hydraulique à haute pression	Houblon, arbres (fruitiers, à noix, d'ornement, d'ombrage), raisins, kiwi	Début du stade de croissance	5	1	5	2
		Fin du stade de croissance	3	1	3	1

La zone tampon [de la dérive de pulvérisation] de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Mélanger une partie de concentré dans 50 parties d'eau (1 L de concentré par 50 L d'eau) pour obtenir une solution à 2 %.

1. Verser suffisamment d'eau dans le réservoir de mélange pour permettre une agitation appropriée par la pompe ou les pales.
2. Continuer de remuer ou d'agiter et ajouter d'abord l'huile de culture Vegol, puis le reste d'eau.
3. Continuer d'agiter pendant l'application.
4. Purger les conduites du pulvérisateur en ramenant le produit dans le réservoir si la solution est restée sans agitation pendant plus de 20 minutes.

DIRECTIVES D'APPLICATION

Agiter fréquemment le mélange dilué pendant l'application. En utilisant la solution préparée à 2 %, pulvériser les plantes jusqu'à ce que toutes les parties de la plante soient mouillées, y compris le dessous des feuilles. Des volumes de pulvérisation de 700 à 1 900 L/ha sont recommandés. Effectuer, par année, un maximum de 2 applications pendant la période de dormance et de 4 applications pendant l'été.

SUPPRESSION DES INSECTES

Appliquer au premier signe de présence d'insectes. Pulvériser abondamment les insectes nuisibles sur les plantes jusqu'à ce que toutes les parties de la plante soient mouillées, y compris le dessous des feuilles. Les insectes et les acariens, incluant les œufs, doivent entrer en contact avec la pulvérisation. Réappliquer à un minimum de 7 jours d'intervalle, lorsque la surveillance en indique le besoin.

RÉPRESSION DU BLANC

Commencer les traitements dès les premiers signes de la maladie. Pulvériser abondamment les deux côtés des feuilles. Poursuivre les traitements aux 7 à 14 jours, au besoin. L'intervalle d'application de 7 jours est recommandé pour les taux d'infestation modérés à élevés.. Pour prévenir l'infection et protéger les nouvelles pousses, faire un traitement avant la floraison et aux premiers stades foliaires.

TRAITEMENT DURANT LA PÉRIODE DE DORMANCE

Supprime les stades de vie hivernant, incluant les œufs, des parasites présents pendant la période de dormance, (p. ex. kermès, acariens et cochenilles) sur les arbustes, conifères, plantes ligneuses, arbres fruitiers et arbres d'ombrage listés. Voir le tableau « Catégories d'utilisation » pour les traitements spécifiques à la période de dormance.

CATÉGORIES D'UTILISATION

Pour les cultures et les parasites inclus dans le tableau ci-dessous, l'application doit être effectuée avec une solution à 2 %. Voir Instructions de mélange pour des directives sur la préparation de la solution.

Culture	Parasite	Période d'application
En serre et à l'extérieur : plantes à fleurs, à feuillage et à repiquer	pucerons, cochenilles, acariens, kermès, aleurodes	Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
Roses	pucerons, cochenilles, acariens, kermès, aleurodes	Application durant la période de dormance et en été Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
	blanc (répression) (<i>Podosphaera pannosa</i>)	Commencer les traitements dès les premiers signes de maladie. Poursuivre les traitements aux 7 à 14 jours. L'intervalle d'application de 7 jours est recommandé pour les taux d'infestation modérés à élevés.
Arbres d'ornement et d'ombrage (plantes vertes et à fleurs, frêne, bouleau, épine-vinette, cerisier ornemental, pommier, cornouiller, orme, conifères, aubépine, houx, lilas, magnolia, érable, chêne, pin, pêcher à fleurs, prunier à fleurs, troène, buisson-ardent, épinette, érable sycomore, tulipier de Virginie, saule), arbustes ornementaux	pucerons, pucerons des aiguilles, phylloxera du chêne, cochenilles, acariens, psylles, kermès, aleurodes	Application durant la période de dormance, de préfloraison et en été Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
Cerisier ornemental, pommier, aubépine, pêcher à fleurs,	blanc (répression) (<i>Podosphaera clandestina</i>)	Commencer les traitements dès les premiers signes de maladie. Poursuivre les

prunier à fleurs et buisson-ardent		traitements aux 7 à 14 jours. L'intervalle d'application de 7 jours est recommandé pour les taux d'infestation modérés à élevés.
Plantes d'intérieur	pucerons, cochenilles, acariens, kermès, aleurodes	Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
En serre et à l'extérieur : betteraves, carottes, pommes de terre, radis, rutabagas, betteraves à sucre, navets	pucerons, kermès, cochenilles, acariens, psylles, aleurodes	Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
En serre et à l'extérieur : oignons	pucerons, cochenilles, acariens, kermès, aleurodes	Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
En serre et à l'extérieur : laitue, céleri, bette à cardes	pucerons, cochenilles, acariens, kermès, aleurodes	Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
En serre et à l'extérieur : brocoli, chou potager, chou-fleur, chou vert	pucerons, cochenilles, acariens, kermès, aleurodes	Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
En serre et à l'extérieur : soja, haricots, pois	pucerons, cochenilles, acariens, kermès, aleurodes	Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
Groupe de cultures 8-09 – Légumes-fruits (en serre et à l'extérieur) : cocona, aubergine, poivrons, aubergine africaine, aubergine pois, gilo, morelle scabre, baie	pucerons, cochenilles, acariens, psylles, kermès, aleurodes	Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin

<p>de goji, cerise de terre, <i>martynia</i>, okra, naranjille, pépino, piments autres que poivrons, roselle, morelle Sunberry, tomatillo, tomate, tomate buissonnante, tomate groseille, tomate d'arbre</p>		
<p>Groupe de cultures 9 – Cucurbitacées (en serre et à l'extérieur) : Chayote (fruit), pastèque de Chine (courge à la cire), melon à confire, concombre, cornichon, courge comestible (incluant la gourde hyotan et la courge-bouteille), courge comestible (incluant la gourde hechima et l'okra chinois), momordique (incluant la pomme merveille, poire de merveille, melon amer, concombre chinois), melon véritable (incluant le cantaloup, le melon brodé, Casaba, Crenshaw, Golden Pershaw, melon miel, Honey ball, Mango, de Perse, melon ananas, Santa Claus et melon serpent), citrouille, courge d'été (incluant la courge torticolis, pâtisson, courge à cou droit, courge à la moelle, zucchini), courge d'hiver (incluant la courge</p>	<p>pucerons, cochenilles, acariens, kermès, aleurodes</p>	<p>Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin</p>
	<p>blanc (répression) (<i>Podosphaera xanthii</i>)</p>	<p>Commencer les traitements lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie ou dès les premiers signes de maladie. Poursuivre les traitements aux 7 à 14 jours. L'intervalle d'application de 7 jours est recommandé pour les taux d'infestation modérés à élevés.</p>

musquée, calebasse, courge de Hubbard, [(<i>C. mixta</i> , <i>C. pepo</i>) {incluant la courge poivrée et la courge spaghetti}], melon d'eau		
Asperges	pucerons, cochenilles, acariens, kermès, aleurodes	Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
Pommes, poires	pucerons, kermès, acariens, psylle du poirier (période de dormance seulement)	Application durant la période de dormance jusqu'au stade de la pointe verte et en été Éviter le traitement pendant la période de floraison. Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
	blanc (répression) (<i>Podosphaera leucotricha</i>)	Commencer les traitements dès les premiers signes de maladie. Poursuivre les traitements aux 7 à 14 jours. L'intervalle d'application de 7 jours est recommandé pour les taux d'infestation modérés à élevés.
Abricots, cerises, nectarine, pêches, prunes, pruneaux, cerises acides	pucerons, kermès, acariens,	Application de la période de dormance à la période de préfloraison et en été Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
	Blanc (répression) (<i>Podosphaera clandestina</i> , <i>Podosphaera pannosa</i>)	Commencer les traitements dès les premiers signes de maladie. Poursuivre les traitements aux 7 à

		14 jours. L'intervalle d'application de 7 jours est recommandé pour les taux d'infestation modérés à élevés.
<p>Note : Pour les pêches, ne faites qu'un traitement en période de dormance par saison.</p> <p>Certaines variétés de prunes et de pruneaux peuvent être endommagées par les traitements à l'huile.</p> <p>N'appliquez pas sur les variétés sensibles à l'huile. N'appliquez pas sur les arbres manquants d'humidité.</p>		
<p>Groupe de cultures 13-07 – Baies (en serre et à l'extérieur) :</p> <p>vigne de l'Amour, aronie, myrique de Pennsylvanie, raisin d'ours, myrtille, mûre, bleuet (en corymbe et à feuilles étroites), gadelier odorant, shepherdie argentée, che, goyavier du Chili, cerisier, chicouté, canneberge, gadellier (noir et amer), sureau, épine-vinette, groseille à maquereau, raisin, viorne trilobée, chèvrefeuille bleu, baie de gaylussaccia, casseille, amélanchier (amélanchier à feuilles d'aulne), kiwi et kiwi de Sibérie, airelle rouge, passiflore officinale, poivre de Tasmanie, mûre blanche, fruit de kunzea, gadelle indigène, pain de perdrix, fruit du phalsa, cerisier de Pennsylvanie, framboise (noire et rouge), fruit du <i>Syzygium luehmannii</i>,</p>	<p>pucerons, phylloxera de la vigne, cochenilles, acariens, kermès</p>	<p>Application durant la période de dormance et en été</p> <p>Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin</p>

salal, baie de <i>schisandra</i> , argousier, fraise, framboise sauvage		
En serre ou à l'extérieur : mûre, shepherdie argentée, chicouté, raisin de Corinthe, sureau, groseille à maquereau, casseille, amélanchier, framboise, fraise, raisin	blanc (répression) (<i>Podosphaera</i> spp., <i>Uncinula necator</i>)	Commencer les traitements dès les premiers signes de maladie. Poursuivre les traitements aux 7 à 14 jours. L'intervalle d'application de 7 jours est recommandé pour les taux d'infestation modérés à élevés.
Note : l'huile élimine la pruine sur les raisins. Ne pas appliquer sur les raisins de table dans les deux semaines précédant la récolte. Ne pas pulvériser les fraises lorsque les températures sont élevées.		
Noisettes, châtaignes, noix de pecan, noix de Grenoble	pucerons, kermès, acariens	Application de la période de dormance à la période de préfloraison et en été Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
Maïs	pucerons, cochenilles, acariens, kermès, aleurodes	Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
Luzerne (aliment pour animaux)	tétranyques	Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
Houblon	blanc (répression) (<i>Podosphaera macularis</i>)	Commencer les traitements dès les premiers signes de maladie. Poursuivre les traitements aux 7 à 14 jours. L'intervalle d'application de 7 jours est recommandé pour

		les taux d'infestation modérés à élevés.
Note : Cesser la pulvérisation lors du développement des chatons.		
<i>Cannabis</i> (marijuana) – produite à l'intérieur, de façon commerciale	pucerons, acariens, aleurodes	Appliquer au premier signe de présence de parasites – réappliquer tous les 7 à 14 jours au besoin
	blanc (répression) (<i>Podosphaera macularis</i>)	Commencer les traitements dès les premiers signes de maladie. Poursuivre les traitements aux 7 à 14 jours. L'intervalle d'application de 7 jours est recommandé pour les taux d'infestation modérés à élevés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Toutes les espèces et les variétés n'ont pas été testées pour la phytotoxicité. Il est recommandé de traiter un petit groupe de plantes tests et de les observer pendant quelques jours pour déterminer la phytotoxicité avant de traiter un grand nombre de ces plantes.

Certaines plantes, comme les rosiers, les pommiers et les fraisiers, sont sensibles à l'application répétée de produits huileux. Faire attention aux pulvérisations répétées et, si la sensibilité est un facteur préoccupant, faire un essai sur une petite surface ou sur des plantes individuelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle.

L'huile élimine la couleur bleue des conifères comme l'épinette du Colorado et l'épinette bleue de Koster. Faire preuve de prudence en pulvérisant les fleurs et les bourgeons des plantes sensibles à l'huile, telles que : chamécyparis, cèdre du Japon, houx japonais, genévrier de Virginie et daléa épineuse.

NE PAS APPLIQUER LORSQUE LA TEMPÉRATURE EST EXTRÊMEMENT ÉLEVÉE (plus de 32°C), OU TOUT JUSTE AVANT OU PENDANT DES TEMPÉRATURES SOUS LE POINT DE CONGÉLATION. S'assurer que les cultures sont exemptes d'humidité causée par le givre qui fond ou par des rosées abondantes. Pour les applications foliaires, le réservoir de pulvérisation doit être exempt de toute trace de soufre avant d'utiliser ce produit. Ne pas combiner les pulvérisations de soufre avec ce produit sur le feuillage pendant les mois du printemps et de l'été. Ne pas utiliser dans les 30 jours précédant ou suivant

l'application de soufre. Ne pas utiliser en association avec des composés dinitrés ou peu après l'application de composés dinitrés, à savoir des fongicides comme Captan et Folpet, ou de composés cuivrés, en raison du risque de phytotoxicité. Dans le doute, traiter une petite partie de la plante avec un mélange de produits d'association et attendre quelques jours pour établir s'il y a des brûlures.

Ne pas appliquer ce produit avec quelque système d'irrigation que ce soit.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Peut irriter la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Pour éviter les risques de contamination, entreposer ce produit loin des aliments et des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ÉNONCÉS FACULTATIFS :

- Période de dormance et saison de croissance (traitement des insectes et du blanc)
- Tue les insectes mentionnés, y compris les œufs
- Ce produit, contenant de l'huile de canola, convient aux fruits, légumes, rosiers et fleurs indiqués. Il peut être appliqué durant la période de dormance et la saison de croissance pour supprimer les insectes et acariens mentionnés.
- Réprime le blanc sur les rosiers.
- Pour les fleurs, fruits et légumes, plantes d'intérieur et arbres indiqués.
- Supprime les acariens, les aleurodes, les pucerons
- Réprime le blanc
- Toute la saison
- (3 en 1) (insectes, maladies et acariens)



Ce produit antiparasitaire contient seulement des substances qui figurent dans le document Systèmes de production biologique - Listes des substances permises, et son utilisation peut convenir dans le cadre de l'agriculture biologique; veuillez consulter l'organisme de certification biologique ayant autorité dans votre région pour obtenir des précisions à ce sujet.